

LA NATURE EN CRISE



**LE CANADA DOIT
INTENSIFIER LES MESURES
DE CONSERVATION**



SNAP

SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA

Photo de couverture:
Eric McLean

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	3
<hr/>	
PARTIE 1 : LA NATURE EN CRISE	9
<hr/>	
Pourquoi des aires protégées?	12
<hr/>	
Le Canada fait des progrès importants	15
<hr/>	
PARTIE 2 : DE COMBIEN A-T-ON BESOIN?	20
<hr/>	
Un « pacte mondial pour la nature » pour l'après 2020	22
<hr/>	
Les Canadiens sont en faveur de la protection de la moitié de notre planète	24
<hr/>	
Un cadre pour la mise en œuvre de cibles de conservation à grande échelle	26
<hr/>	
PARTIE 3 : RECOMMANDATIONS	29
<hr/>	
NOTES DE FIN	33
<hr/>	

Photo: M. Martin



« Nous avons besoin de cette liberté d’errer sur des terres qui n’appartiennent à personne, mais qui sont protégées par tous, des terres dont l’horizon immuable est le même que celui qui délimitait le monde de nos ancêtres il y a des millénaires¹. » (E.O. Wilson, 2006)

RÉSUMÉ

La Nature en crise

La planète est actuellement secouée par deux crises environnementales majeures : les changements climatiques et la dévastation de la nature. Partout dans le monde, la santé des écosystèmes se dégrade et les espèces voient leurs populations chuter de manière vertigineuse². Cette situation de déclin engendre une **crise écologique** et représente un risque important pour nous tous et les générations futures.

Photo: John Westrock



Le Canada n'est pas à l'abri de ce phénomène. Dans une étude réalisée en 2017, le Fonds mondial pour la nature (WWF Canada) a constaté que la moitié des espèces surveillées au Canada était en déclin depuis 1970. Parmi celles-ci, la moitié a affiché un déclin moyen de plus de 80 % : un effondrement des populations qui touche oiseaux, poissons, mammifères, reptiles, et amphibiens³. Le déclin des espèces a également pour effet de réduire la capacité des écosystèmes à assurer un approvisionnement en air pur, en eau potable et en nourriture, à stabiliser le climat et à procurer d'autres services essentiels. Il est dans notre intérêt à tous, et dans celui des générations futures, que le Canada prenne des mesures rapides et à grande échelle pour protéger et restaurer la nature.

Le dernier rapport de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) est le plus récent d'une série de rapports qui confirment que **la dégradation des habitats provoquée par les perturbations anthropiques est le principal facteur du déclin de la nature dans les milieux terrestres**⁴. Dans un tel contexte, la protection et la restauration des habitats doivent être au cœur de la stratégie pour résoudre cette crise. Les aires protégées et de conservation constituent les principaux outils stratégiques de protection de l'habitat, et des données probantes montrent que si elles sont bien conçues et bien gérées, elles sont efficaces⁵. La bonne nouvelle est que le Canada a consacré beaucoup d'efforts et de ressources pour les aires protégées au cours des dernières années, ce qui va nous aider à respecter nos engagements pour 2020 et, espérons-le, à préparer le terrain pour agir davantage pour la conservation de la nature au cours des prochaines décennies .

Photo: Nick Hawkins





Des progrès récents

En 2010, dans le cadre du plan stratégique de la *Convention sur la diversité biologique* de l'ONU, le Canada s'est engagé à atteindre la cible intermédiaire de protéger au moins 17 % de ses terres et de ses eaux intérieures d'ici 2020 et d'améliorer la qualité de ses aires protégées. Au cours des trois dernières années, le gouvernement fédéral s'est mobilisé et a piloté un effort national en vue d'atteindre cet objectif, en plus d'avoir **consacré plus de 1,3 milliard de dollars sur cinq ans à la conservation de la nature**. Parmi les mesures prises, notons la création du *Fonds de la nature du Canada* pour appuyer les initiatives de conservation mises en œuvre par les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones, les organismes de conservation et d'autres partenaires.

Depuis 2016, la proportion de terres et d'eaux intérieures protégées au Canada est passée de 10,6 % à 11,8 %. Le gouvernement fédéral a rassemblé les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones et d'autres partenaires dans le cadre du processus *En route vers l'objectif 1 du Canada* et a réalisé le plus important investissement fédéral pour la conservation dans toute l'histoire de notre pays. Cette démarche a créé des conditions propices à l'accélération de la mise en place de mesures de conservation.

Grâce à cet élan favorable, les efforts de conservation se multiplient à travers le pays. Par exemple, la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) travaille sur le terrain avec des partenaires autochtones, les pouvoirs publics, d'autres organismes de conservation et des partenaires de l'industrie pour faire avancer les propositions d'aires protégées. Le nouveau financement fédéral sera déployé au cours des prochains mois et viendra aider à appuyer ce genre d'initiatives sur le terrain.

La SNAP a maintenant bon espoir que le Canada parviendra à protéger 17 % de son territoire d'ici la fin 2020 ou peu de temps après, traçant ainsi la voie à suivre pour les prochaines étapes.

Photo: Sergey Pesterev



Photo: Richard Lee

Le Canada peut devenir un chef de file

Le Canada est bien placé pour assumer le rôle de chef de file en matière de conservation au cours de la prochaine décennie. En organisant un sommet international des champions de la nature en avril 2019, nous avons fait savoir au monde entier que nous sommes prêts à remplir ce rôle.

Différents pays, dont le Canada, réfléchissent actuellement à ce que devrait inclure le plan stratégique de la prochaine décennie dans le cadre de la *Convention sur la diversité biologique* de l'ONU. Pour parvenir à concrétiser la vision de cette dernière, soit de « vivre en harmonie avec la nature », les pays doivent se fixer des objectifs de conservation ambitieux qui tiennent compte de ce dont la nature a besoin pour soutenir toute forme de vie, y compris la vie humaine. Un nombre croissant de scientifiques, d'organisations et de citoyens, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde, recommandent maintenant que ce plan vise à protéger et à restaurer la moitié de la planète, avec pour objectif principal de **protéger au moins 30 % des terres, des eaux intérieures et des océans d'ici 2030⁶**.

Deuxième pays du monde par sa superficie, le Canada abrite 20 % des forêts vierges de la planète, 24 % des milieux humides et presque le tiers du carbone stocké dans les sols. Certaines des dernières grandes rivières sauvages de la planète sillonnent notre pays, qui est aussi le théâtre de la plus grande migration annuelle de mammifères terrestres, et qui offre des zones de nidification à des milliards d'oiseaux dans ses forêts boréales et tempérées, sa toundra, ses milieux humides et ses prairies. Les terres et les eaux du Canada assurent la subsistance des peuples autochtones depuis des millénaires et fournissent des ressources naturelles qui continuent de jouer un rôle majeur dans l'économie canadienne. Les scientifiques ont d'ailleurs identifié le Canada comme une potentielle « superpuissance de la conservation⁷ ».

Photo: Terra Firma



La SNAP recommande une série de mesures ambitieuses et réalistes que le Canada peut prendre pour devenir un véritable chef de file mondial en matière de conservation et pour protéger efficacement le trésor inestimable que représentent notre faune et nos espaces naturels.

Recommandations :

- 1 Que les gouvernements reconnaissent que le Canada fait face à une **crise écologique** et à une **urgence climatique**, et que ces deux phénomènes menacent le bien-être de l'ensemble des Canadiens;
- 2 Que les gouvernements collaborent en vue de concrétiser dans les plus brefs délais les propositions d'aires protégées existantes;
- 3 Qu'en vue du prochain plan stratégique de la *Convention sur la diversité biologique* de l'ONU, le gouvernement fédéral se fasse le chef de file pour la promotion d'un objectif de protection et de restauration d'au moins la moitié de la planète et d'une cible clé de protection de 30 % des terres et des eaux intérieures d'ici 2030, et qu'il s'engage à atteindre ces objectifs sur son propre territoire;
- 4 Que les gouvernements poursuivent cet objectif à l'horizon 2030 en misant sur une planification régionale inclusive et participative, notamment en faisant place à un aménagement du territoire sous le leadership des Autochtones et en se basant sur la science et les savoirs autochtones. Cette planification doit veiller à ce que les réseaux d'aires protégées soient bien interconnectés et représentatifs de tous les types d'écosystèmes, englobent des zones clés pour la biodiversité⁸, intègrent des espaces importants sur le plan culturel et soient conformes aux normes internationales;



Photo: B. Lumppini

Photo: Ray Hennessy

- 5 Que les gouvernements s'engagent à fournir un financement proactif, accru et permanent afin de favoriser l'atteinte des objectifs de 2030 et de soutenir la gestion des aires protégées, notamment par le biais de nouveaux mécanismes de financement de la conservation;
- 6 Que les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral établissent et gèrent des aires protégées en partenariat avec les peuples autochtones, soutiennent les aires protégées autochtones et appliquent le concept d'espace éthique mis de l'avant par les comités consultatifs de l'initiative *En route vers l'objectif 1 du Canada*;
- 7 Que les gouvernements favorisent les solutions naturelles aux changements climatiques et reconnaissent que la protection et la restauration de la nature peuvent aider à atténuer les effets des changements climatiques⁹;
- 8 Que le gouvernement fédéral poursuive sur la lancée de l'initiative *En route vers l'objectif 1 du Canada* en continuant de mobiliser les administrations, les peuples autochtones et la société civile pour que tous travaillent de concert à l'atteinte des objectifs de 2030, y compris au moyen de comités consultatifs;
- 9 Que les gouvernements reconnaissent et adoptent le cadre de mise en oeuvre axé sur les trois grands zonages qui tient compte des différentes priorités de conservation dans les différentes régions du pays;
- 10 Que les gouvernements collaborent à l'élaboration de stratégies de connectivité aux échelles régionale, nationale et continentale pour faire en sorte que la faune puisse se déplacer librement dans les territoires et ainsi s'adapter aux conditions climatiques changeantes.

Photo: Annie Spratt



L'état alarmant des systèmes vitaux de la planète est maintenant sans équivoque. Partout dans le monde, la santé des écosystèmes se dégrade, et les espèces voient leurs populations chuter de manière vertigineuse¹⁰. Cette situation de déclin engendre une **crise écologique** et représente un risque important pour nous tous et les générations futures.

LA NATURE EN CRISE

Photo: Levi Saunders



En mai 2019, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a publié un rapport sur l'état de la nature dans le monde, dont les conclusions sont tellement alarmantes qu'elles ont immédiatement interpellé les médias internationaux. Le rapport, qui synthétise 50 ans de recherche à partir de près de 15 000 études et inclut les savoirs autochtones et locaux, conclut que la biodiversité « décline plus vite que jamais dans l'histoire de l'humanité » et que « plus d'un million d'espèces sont maintenant menacées d'extinction », ce qui menace le fragile équilibre de la vie sur Terre. Le rapport fait également ressortir que la perte et la fragmentation des habitats causées par l'utilisation du territoire par l'humain sont les principaux facteurs à l'origine de la crise de la biodiversité¹¹.

Comme le souligne le coprésident de l'IPBES, M. Josef Settele :

« ...les écosystèmes, les espèces, les populations sauvages, les variétés locales de plantes et d'animaux domestiqués diminuent, se réduisent ou disparaissent. Le tissu vivant de la Terre, essentiel et interconnecté, se réduit et s'effiloche de plus en plus. Cette perte est la conséquence directe de l'activité humaine et constitue une menace directe pour le bien-être de l'humanité dans toutes les régions du monde¹². »

Le Canada n'est pas à l'abri de cette **crise écologique**. Dans son rapport *Planète vivante Canada* de 2017, le Fonds mondial pour la nature (WWF Canada) a révélé que la moitié de toutes les populations d'espèces vertébrées surveillées étaient en déclin. De plus, la moitié de ces populations ont affiché un déclin moyen dramatique de 83 % depuis 1970¹³.

L'ampleur et l'urgence de cette crise écologique ne peuvent plus être ignorées. Le Canada et les Canadiens doivent agir, et ils doivent agir MAINTENANT.

Photo:
Elizabeth Meyers



Les changements climatiques et la perte de la biodiversité sont étroitement liés

D'après l'évaluation mondiale de l'IPBES, les changements climatiques apparaissent au troisième rang des facteurs en cause dans le déclin de la nature. Une évaluation récente du climat mondial indique que les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1 °C sont déjà bien réelles¹⁴. **Si nous ne parvenons pas à réduire les émissions de GES et à empêcher que les températures mondiales dépassent 1,5 °C, nous assisterons à l'effondrement d'écosystèmes clés.**

La perte de la biodiversité et les changements climatiques sont liés de plusieurs façons, comme en témoignent les exemples suivants :

- Les changements climatiques ont des répercussions sur les écosystèmes canadiens en raison des fluctuations des températures et des précipitations. L'intensification de ces processus provoque également des transformations dans nos écosystèmes. Dans la forêt boréale, par exemple, on observe que ce sont souvent les feuillus qui repoussent après les incendies, plutôt que les conifères¹⁵. Ce phénomène a des répercussions sur d'autres espèces de cet écosystème. Certaines peuvent se déplacer vers des endroits plus appropriés ou chercher à s'adapter d'autres façons si elles le peuvent. Cependant, pour beaucoup, il en résultera une diminution de leur aire de répartition. Pour d'autres espèces, en particulier celles déjà rendues vulnérables en raison de la perte d'habitat ou de la dégradation de l'écosystème, les pressions combinées peuvent mener à leur disparition dans certaines zones et avec le temps leur extinction au Canada.
- La dégradation des écosystèmes et la perte de la biodiversité qui en découle pour des causes non liées au climat rendront plus difficile pour l'humain de s'adapter aux changements climatiques. Par exemple, la destruction des milieux humides se traduit par la perte d'écosystèmes qui absorbent, ralentissent et nettoient l'eau, des fonctions de plus en plus importantes là où les inondations sont susceptibles de s'intensifier à cause des changements climatiques.
- De nombreux écosystèmes détériorés sont plus vulnérables aux perturbations naturelles, comme les incendies ou les infestations d'insectes, qui risquent de se produire plus fréquemment à mesure que le climat change. Ces événements peuvent accroître les émissions de GES dans les écosystèmes qui ont séquestré ou stocké du carbone pendant de longues périodes, exacerbant ainsi davantage le défi climatique.
- Les activités humaines qui détériorent les écosystèmes entraînent des émissions immédiates de GES et souvent la perte d'habitat, ce qui aggrave à la fois la perte de la biodiversité et les changements climatiques.

Le constat est simple : la perte de la biodiversité et les changements climatiques sont étroitement liés, et il faut impérativement s'attaquer aux deux en même temps. La bonne nouvelle est que le Canada est de plus en plus conscient qu'il faut lutter contre les changements climatiques et la perte de la biodiversité. En ce sens, il existe des solutions climatiques basées sur la nature, ou des solutions qui présentent à la fois des avantages sur le plan de la biodiversité et des mesures d'atténuation ou d'adaptation dans le domaine des changements climatiques. En réduisant la dégradation et la perte des écosystèmes au Canada, nous pouvons réduire les émissions de GES et aider les écosystèmes et les humains à devenir plus résilients face aux changements climatiques¹⁶.



Photo: Roxanne Desgagnes

Pourquoi des aires protégées?

Le rapport de l'IPBES a confirmé que les perturbations anthropiques, comme par exemple la perte et la dégradation des habitats, sont la principale cause directe du déclin de la biodiversité dans le monde. En sachant cela, nous devrions placer la protection et la restauration des habitats au cœur de toute stratégie efficace visant à contrer le déclin de la nature.

Qu'est-ce que la biodiversité?

La diversité biologique ou biodiversité désigne « ...la variété et la diversité naturelles des organismes vivants, les complexes écologiques dans lesquels ils sont naturellement présents et la façon dont ils interagissent entre eux et avec l'environnement physique ¹⁷. »

Quels sont les bienfaits de la nature et de la biodiversité^{18,19, 20?}



Assainissement de l'air

Les plantes assurent une atmosphère respirable en produisant de l'oxygène et en absorbant le dioxyde de carbone. De plus, de nombreuses espèces d'arbres offrent d'excellents systèmes de filtration naturelle qui contribuent à réduire la pollution atmosphérique dans les zones urbaines.



Bonne qualité des sols

Les bactéries, les champignons, les algues et les petits invertébrés assurent la qualité du sol. Ces formes de vie transportent de l'oxygène sous la surface du sol, produisent des nutriments et aident à les disperser.

Photos: Mila Young, Maarten van der Heuvel, Boris Smokrovich, Steffi Pereira



Pollinisation et dispersion des graines

Les abeilles, les oiseaux, les papillons, les reptiles et les mammifères jouent un rôle vital dans la propagation du pollen et la dispersion des graines.

De nombreuses espèces de feuillus qui capturent efficacement le dioxyde de carbone de l'atmosphère dépendent des gros mangeurs de fruits, comme les tortues tropicales et les singes-araignées, pour disperser leurs graines.



Source d'aliments et de médicaments

La biodiversité est la source par excellence d'aliments, de nutriments et de médicaments. Toutes les plantes cultivées et tous les animaux d'élevage sont issus de la nature. L'amélioration de leur productivité, de leur résistance à la sécheresse ou aux maladies dépend de leurs cousins sauvages. De nombreux médicaments contiennent des ingrédients naturels provenant des plantes (de 50 000 à 70 000 espèces). La disparition de ces plantes pourrait avoir des conséquences fâcheuses sur les traitements médicaux. La nature abrite une multitude d'aliments sauvages essentiels à la consommation humaine et animale.





Protection contre les conditions météorologiques extrêmes et les catastrophes naturelles

La biodiversité nous protège des conditions météorologiques extrêmes et des catastrophes naturelles de bien des façons. Les récifs coralliens et les mangroves offrent aux populations côtières une protection contre les cyclones et les tsunamis.

La végétation naturelle absorbe les impacts des inondations et permet aux eaux de crue de s'écouler sans causer de dommages importants. Les forêts réduisent l'incidence des glissements de terrain.



Élimination des déchets

La matière organique provenant des plantes et des animaux morts est décomposée par différents organismes présents dans l'écosystème. Il n'y aurait tout simplement pas de place pour les organismes vivants si les bactéries et les champignons ne jouaient pas leur rôle depuis des millions d'années dans la dégradation des matières organiques mortes, leur décomposition dans le sol et leur transformation en nutriments.



Photos: Max Larochelle, Robert Bye, Maria Teneva, Chamg Duong



Amélioration de la santé et du bien-être²¹

La nature a des effets bénéfiques sur le bien-être mental et aide à réduire le stress, l'anxiété et la carence en vitamine D. Elle favorise également un mode de vie sain et stimule le développement physique des enfants et des adolescents. La nature offre également de nombreuses possibilités pour le tourisme et les loisirs.



Valeurs spirituelles, culturelles, éducatives et esthétiques

La nature est source d'inspiration artistique, de connaissances, de spiritualité et d'expériences sacrées.

Photo: Paxson Woelber

Selon la science, les aires protégées bien conçues et bien gérées constituent le meilleur moyen de conserver la nature et jouent un rôle important dans notre bien-être²². Préserver la santé des écosystèmes permet de préserver la faune et la beauté naturelle de notre pays. Les aires protégées nous fournissent de l'air pur, de l'eau propre et des sols sains. Elles protègent les communautés contre les impacts négatifs des changements climatiques, comme les inondations et les sécheresses, et offrent un refuge aux plantes et aux animaux pour les aider à s'adapter à un environnement changeant. De plus, elles soutiennent l'emploi dans les communautés locales.

Qu'est-ce qu'une aire protégée?

Une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré, par des moyens légaux ou autres, afin de favoriser la conservation à long terme de la nature, des services écosystémiques et des valeurs culturelles qui y sont liés²³.

Bienfaits et valeur des aires protégées à l'échelle mondiale^{24, 25}

- Conservation de la nature : diversité génétique, espèces et populations en santé et écosystèmes intacts
- Atténuation des effets des changements climatiques : espace permettant aux plantes et aux animaux de s'adapter, protection contre les effets des phénomènes météorologiques extrêmes, prévention des catastrophes naturelles comme les glissements de terrain du fait du maintien de la santé des sols, et prévention des catastrophes naturelles comme les inondations grâce à la protection des bassins versants et des milieux humides
- Source d'air pur
- Source d'eau potable
- Purification et détoxification de l'eau, de l'air et du sol
- Retombées économiques : emplois, revenus provenant du tourisme
- Aliments et médicaments : plantes sauvages, gibier, poissons, plantes et autres sources de produits médicinaux
- Bienfaits pour la santé et le bien-être : promotion d'un mode de vie sain, source de tranquillité, esthétique, inspiration pour les arts
- Tourisme : découverte, beauté des paysages, photos, resserrément des liens avec les proches, célébration du patrimoine naturel et culturel
- Préservation et renforcement des savoirs autochtones, soutien aux moyens de subsistance autochtones
- Science, recherche et éducation
- Valeurs culturelles, spirituelles et religieuses
- Investissement dans l'avenir : une partie de notre planète demeure intacte pour les générations futures
- Valeur intrinsèque

Photos: Jon Eckert, JP Valery, Meng Ji



Les aires protégées offrent aussi aux gens la possibilité de se rapprocher de la nature. On peut en effet y faire l'expérience de la nature et en apprendre davantage sur elle, tout en menant un mode de vie sain et actif. Un lien a été établi entre le temps passé dans la nature et la diminution du niveau d'anxiété, la baisse des coûts des soins de santé et l'augmentation de la productivité^{26,27}.

Le Canada fait des progrès importants

En réponse à une campagne menée par la SNAP, le gouvernement fédéral s'est engagé au cours des quatre dernières années à supporter financièrement un effort pancanadien visant à augmenter et à mieux gérer notre réseau d'aires protégées.

La *Convention sur la diversité biologique* (CDB) de l'ONU, un traité multilatéral entré en vigueur en 1993, a été l'un des principaux leviers politiques de ces progrès. En 2010, à Nagoya, dans la préfecture d'Aichi au Japon, les pays signataires ont adopté un *Plan stratégique pour la diversité biologique* dans lequel figurent 20 objectifs à atteindre au plus tard en 2020 (les « Objectifs d'Aichi »)²⁸.

L'objectif d'Aichi 11 porte sur les aires protégées²⁹ :

D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin³⁰.

En tant que signataire de la CDB, le Canada a souscrit aux objectifs d'Aichi et s'est fixé en 2015 ses propres objectifs de conservation de la nature pour appuyer ces engagements mondiaux, notamment un objectif national visant à protéger au moins 17 % de ses terres et de ses eaux intérieures d'ici en 2020³¹. En 2016, le nouveau gouvernement fédéral s'est engagé à atteindre cet objectif et à aller bien au-delà. Ainsi en 2017, pour la première fois de son histoire, le Canada a rassemblé les provinces, les territoires et les peuples autochtones dans le cadre de l'initiative *En route vers l'objectif 1 du Canada* pour qu'ils collaborent à la mise en place d'un réseau de conservation efficace à l'échelle du pays³².

Depuis 2016, la proportion de terres et d'eaux intérieures protégées au Canada est passée de 10,6 % à 11,8 % (voir image 1).

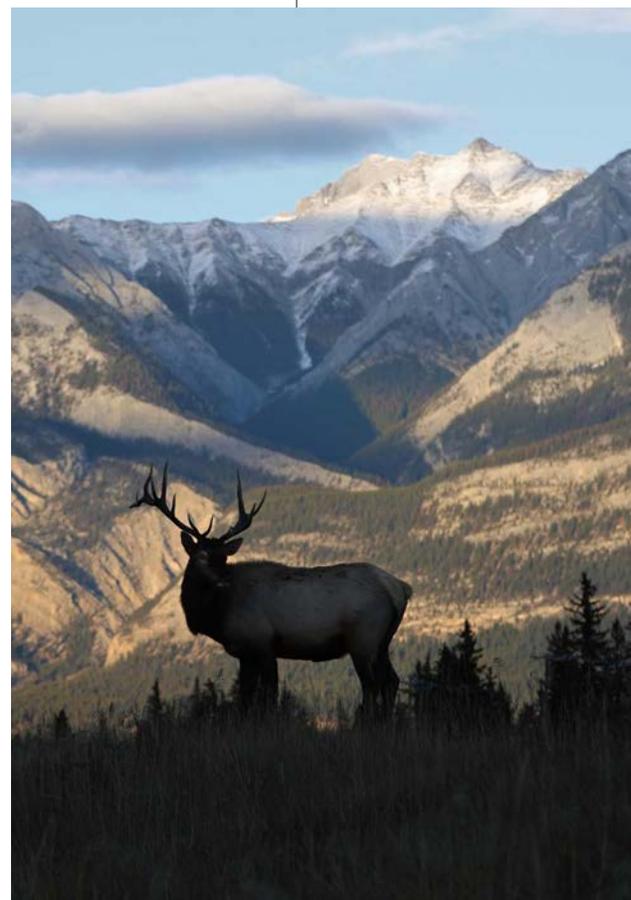


Photo: Ian Froome

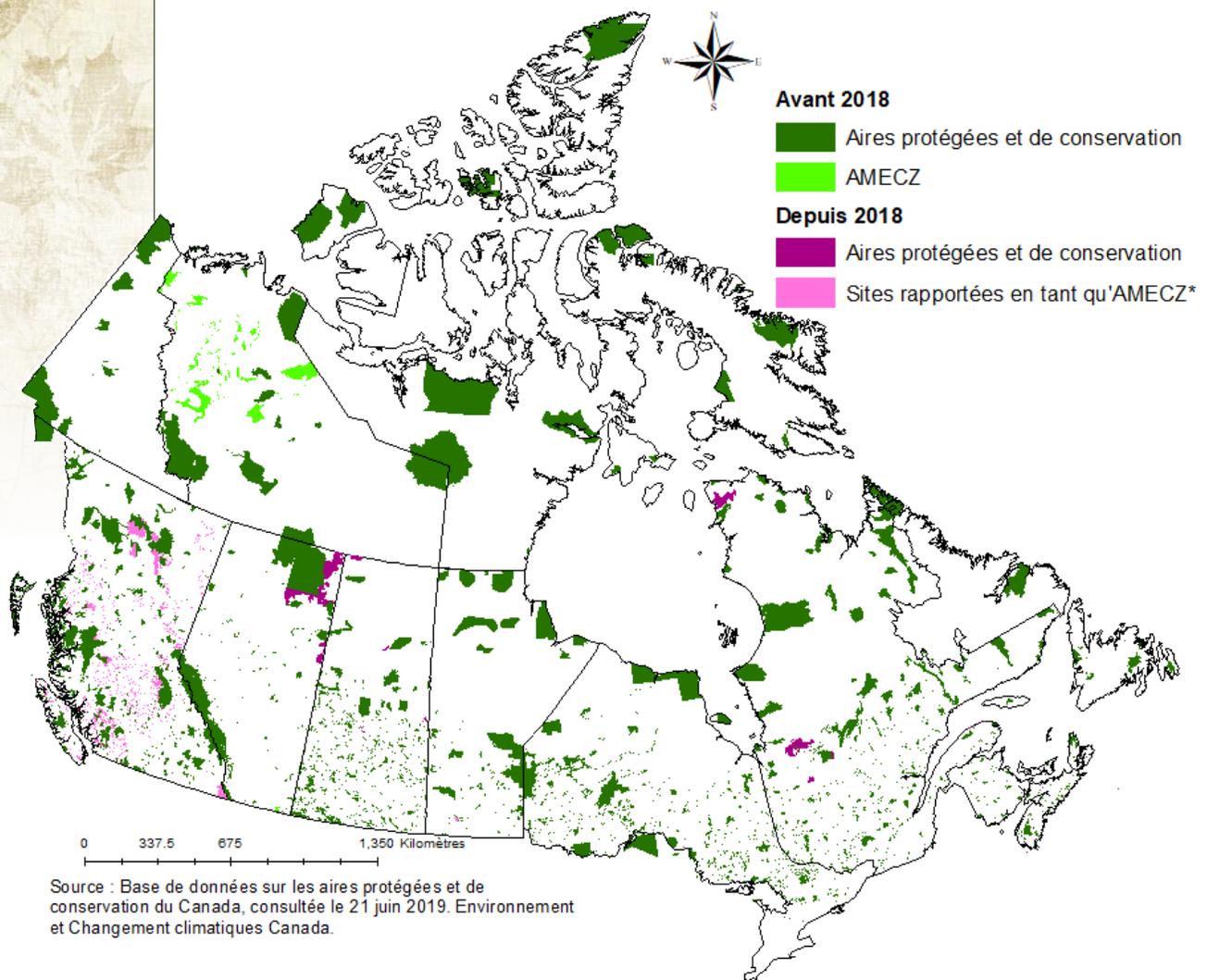


Image 1. Progrès vers l'objectif de 2020 à travers le Canada. Cette carte a été élaborée à partir des données de la Base de données sur les aires protégées et de conservation du Canada (BDCAPC) publiée par Environnement et Changement Climatique Canada le 21 juin 2019³³.

*Les aires protégées et de conservation qui sont classées comme « biomes terrestres » et qui sont officiellement comptabilisées en fonction des objectifs d'Aichi ont été recensées et sont présentées ici. * Note: la SNAP craint que certaines de ces zones ne respectent pas les normes de protection minimales et est en train de les évaluer.*

En 2018, le gouvernement fédéral a octroyé 1,3 milliard de dollars pour soutenir la mise en place d'aires protégées et la protection des espèces en péril : il s'agit de l'investissement le plus important en matière de conservation de l'histoire du Canada. Cet investissement comprend la mise sur pied d'un nouveau *Fonds de la nature du Canada* doté de 500 millions de dollars, qui servira de levier pour mobiliser des fonds supplémentaires auprès de sources privées et appuyer les actions des gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones ainsi que des partenaires non gouvernementaux. Ce fonds, basé sur un financement de contrepartie, sera mis en place au cours des prochains mois et revêt une importance cruciale étant donné que les provinces et les territoires ont juridiction sur la majeure partie du territoire canadien³⁴.

Grâce à ces investissements historiques, les efforts de conservation progressent dans l'ensemble du pays. La SNAP travaille sur le terrain avec des partenaires autochtones, les pouvoirs publics, d'autres organismes de conservation et des partenaires de l'industrie pour faire avancer les propositions d'aires protégées (Tableau 1).

Tableau 1. Avancement des projets de conservation sur le terrain (mise à jour du Rapport sur les parcs 2018 de la SNAP).
(Note : La SNAP ne travaille pas actuellement au Nunavut ni à l'Île-du-Prince-Édouard)

Province/ Territoire	Nom	Superficie approximative (en km ²)
Terre-Neuve-et- Labrador	Rivière Eagle	3 000
	Plan du réseau d'aires naturelles	À définir
Nouvelle-Écosse	Plan sur les parcs et les aires protégées	850
Nouveau- Brunswick	Bassin versant de la rivière Restigouche	300
	Protection des écosystèmes ayant une grande valeur écologique : protection proposée pour 2020, incluant des tourbières, des bassins versants, des peuplements de forêts anciennes, des zones côtières et des milieux humides provinciaux importants	3 650
Québec	Propositions régionales pour de nouvelles aires protégées : sites consensuels au Nunavik, Eeyou Istchee, sites sacrés Innu, Pipmuacan, bassin versant de la rivière Magpie, parc national du Lac Walker, agrandissement du parc national des Îles-de-Boucherville et zones protégées candidates de l'île Sainte-Thérèse et du Bas-Saint-Laurent	125 000
	Protection permanente des bassins versants des rivières Noire et Coulonge	1 500
Ontario	Aire protégée candidate de la rivière North French	5 070
	Parc Algonquin : élimination progressive de l'exploitation forestière	3 400
Manitoba	Projet du parc provincial Polar Bear (région à l'étude)	29 000
	Initiative de conservation du bassin versant de la rivière Seal	50 000
	Initiative d'aires de conservation de la Nation des Cris de Fisher River (région à l'étude)	11 000
Saskatchewan	Projet d'aire protégée candidates du delta de la rivière Saskatchewan (entre les rivières Suggi/Mossy et le Lobstick)	4 650
	Dénésulines d'Athabasca (trois sites : lac Tazin, lac Misaw et lacs Chappuis-Fontaine)	5 920
	Protection des pâturages communautaires de Govenlock-Nashlyn-Battle Creek	850
	Rigole de Saskatoon : dans le cadre du projet pilote du Fonds des municipalités pour la biodiversité	3
Alberta	Arrière-pays de Bighorn	6 700
	Projet d'APCA avec la Première Nation Dene Tha' pour l'aire de répartition du caribou de Bistcho	6 634
Colombie- Britannique	Projet de réserve de parc national de South Okanagan-Similkameen	275
	Projet d'aire de conservation provinciale Dene K'éh Kusān – Kaska	39 000
Territoires du Nord-Ouest	Aires protégées candidates, y compris Thaidene Nene, Ka'a'gee Tu, Sambaa K'e, Ejie Tue Ndade, Lue Tue Sulai, Dinaga Wek'ehodi, et Ts'ude niline Tu'eyeta	65 339
Yukon	Plan d'aménagement du bassin versant de la rivière Peel (protection permanente proposée)	37 087
TOTAL		399 228

La protection des zones énumérées ci-dessus amènerait la proportion de territoire protégé du Canada à près de 16 %, emmenant à notre portée notre engagement de 17 %. La SNAP est confiante que le Canada parviendra à protéger 17 % de ses milieux naturels terrestres d'ici la fin de 2020, ou peu de temps après, préparant ainsi le terrain pour poursuivre la conservation des milieux naturels vers un avenir encore plus ambitieux.

Initiatives de conservation menées par les Autochtones

Les Autochtones jouent un rôle très important dans la conservation de la nature et dans la mise en place d'aires protégées à l'échelle mondiale. En Australie, par exemple, près de la moitié des aires protégées sont des aires protégées autochtones (APA), ce qui a permis au pays d'atteindre son objectif de conservation de 17 % en 2014³⁵.

Dans le cadre de l'initiative *En route vers l'objectif 1 du Canada*, deux comités ont été formés pour conseiller les gouvernements sur la façon d'atteindre la cible de protection de 17 % : un groupe consultatif national et un cercle autochtone d'expert. Composés d'Autochtones et de non-autochtones, ces groupes d'experts ont formulé des recommandations détaillées sur la manière de faire progresser les aires protégées et de conservation autochtones au Canada et de respecter nos engagements en matière de conservation dans l'esprit et la pratique de la réconciliation^{36,37}.

Les aires protégées et de conservation autochtones offrent au Canada une occasion unique de faire progresser la conservation. Les nations autochtones adoptent des stratégies qui leur permettent de protéger les écosystèmes sur leurs terres ancestrales tout en assurant la pérennité de leur culture et en favorisant un développement économique compatible avec la conservation. Prenons comme exemple, la réserve de

parc national de Thaidene Nene et l'aire protégée territoriale dans les Territoires du Nord-Ouest, qui en sont tous deux aux dernières étapes de leur processus d'établissement. Thaidene Nene (la Terre des Ancêtres) couvrira plus de 2,6 millions d'hectares de forêt boréale et de toundra, et a une valeur importante pour la protection de vastes zones d'habitat pour le caribou adjacentes à des terres en forte demande pour des infrastructures et du développement industriel. La Première nation des Dénés Lutsel K'e (PNDLK) a déjà mis en place un programme de gardiens autochtones (Nihat' Ni Dene), et un fonds fiduciaire est proposé pour appuyer la cogestion de la région et favoriser les retombées économiques associées aux parcs.

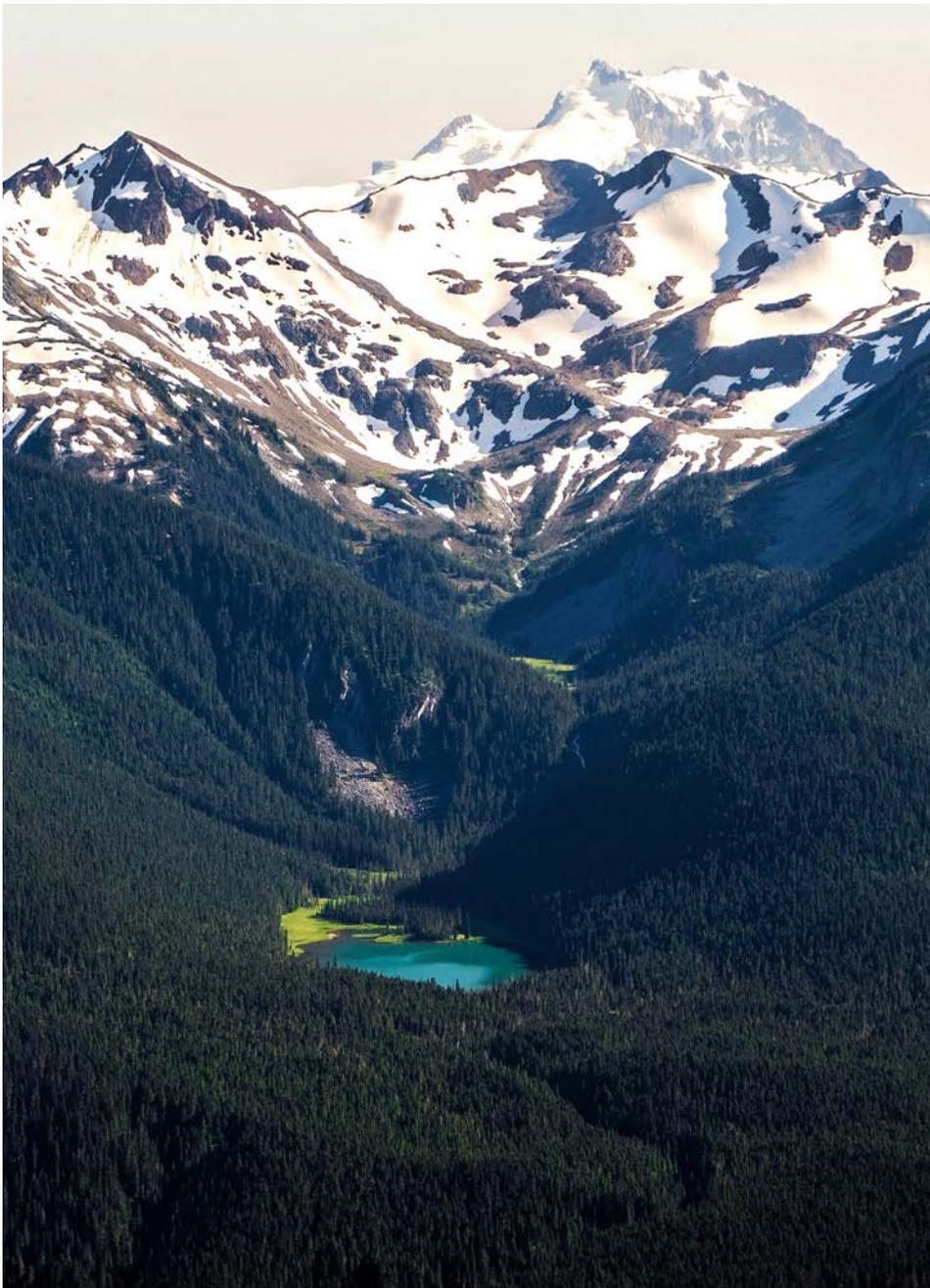
Les instances fédérales, provinciales et territoriales ont une opportunité incroyable de tirer parti de ces réussites. L'un des facteurs clés de ces succès est un soutien financier continu via le *Fonds de la nature du Canada* et le programme des gardiens autochtones, qui contribuera à l'atteinte des objectifs de conservation du Canada et à la réconciliation entre les peuples autochtones et non-autochtones et avec la planète.



Photo: James Wheeler

Quelle est la suite?

À la fin de 2020, les signataires de la CDB se réuniront à Kunming, en Chine, pour décider d'un nouveau plan stratégique afin d'établir des objectifs de conservation pour la prochaine décennie. Des discussions sont déjà en cours à l'échelle internationale et au Canada pour déterminer ce que devraient être les prochaines cibles de conservation de la nature. Cette démarche offre au Canada une occasion exceptionnelle de défendre des objectifs de protection ambitieux afin de protéger la nature et assurer le maintien des communautés.



*Photo au-dessus:
Terra Firma; Photo
à gauche: Carly
Tobias*

DE COMBIEN A-T-ON BESOIN?

La protection de 17 % des terres et des eaux intérieures d'ici 2020 a été établie comme cible intérimaire dans la foulée de négociations politiques qui avaient pour but de favoriser les progrès en termes de conservation. Cet objectif ne repose toutefois sur aucune étude scientifique ou donnée probante.

Devant les preuves accablantes de l'effondrement de la vie sur Terre en raison des activités humaines, il est crucial que le prochain plan propose des objectifs fondés sur les meilleures données scientifiques sur ce qu'il faut faire pour préserver la nature et assurer la survie de tous.

Photo: Mike Benna



« Le moyen le plus logique d'éviter la crise imminente est de maintenir et de restaurer au moins 50 % de la surface terrestre de la Terre en tant qu'écosystèmes naturels intacts. » (Dinerstein et al., 2019)³⁸

D'après les scientifiques, la cible de protection de 17 % est « *nettement inférieure à ce que la plupart des études scientifiques considèrent comme nécessaire à l'atteinte des grands objectifs de conservation, comme de maintenir des populations viables d'espèces indigènes, de représenter toute la variabilité qui existe au sein des écosystèmes et de promouvoir la résilience des écosystèmes aux changements environnementaux* »³⁹.

Une récente enquête mondiale menée par la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN auprès des chercheurs en conservation a fait ressortir un fort consensus selon lequel les objectifs actuels de protéger 17 % des terres et des eaux intérieures et 10 % des océans sont insuffisants pour freiner la perte de la biodiversité, et qu'il faut se donner des objectifs bien plus ambitieux⁴⁰.



À la lumière des données recueillies, les scientifiques sont de plus en plus nombreux à conclure qu'il faut protéger et restaurer environ la moitié des terres et des eaux intérieures de la planète pour préserver la nature ainsi que les services écosystémiques essentiels qu'elle fournit aux êtres humains^{41,42}.

On parlait déjà dans les publications scientifiques de 1972 de conserver la moitié du territoire de la planète⁴³. Depuis, différentes études scientifiques ont abouti à la même conclusion : cette échelle de protection des terres est nécessaire⁴⁴.



Photo au-dessus:
James Wheeler; Photo
à gauche: Kevin Noble

Un « pacte mondial pour la nature » pour l'après 2020

En 2017, un groupe d'éminents scientifiques a proposé un nouveau « pacte mondial pour la nature » qui prône la protection de la moitié de la planète. Les chercheurs ont étudié le pourcentage de terres qui se trouvent encore à l'état naturel dans chacune des 846 écorégions du monde et ont constaté qu'il reste suffisamment de terres intactes ou semi-intactes pour que l'on puisse protéger la moitié de la planète, bien que certaines régions nécessitent une restauration importante. Ils ont par ailleurs constaté que dans une centaine d'écorégions, les gouvernements et les communautés avaient déjà réservé plus de la moitié des terres à la protection de la nature et à la conservation des services écosystémiques, offrant ainsi un exemple encourageant pour le reste du monde⁴⁵.



Photo: Ben Waardenburg

« Au vu des données disponibles à ce jour et des conséquences en cas de sous-estimation, nous encourageons les gouvernements à se fixer comme objectif de protéger au moins 30 % des océans et des territoires d'ici 2030, en privilégiant les zones riches en biodiversité ou très prolifiques, puis de fixer à 50 % la cible à atteindre en 2050. Le défi sera de taille, mais il est réalisable. Par ailleurs, toute cible moins ambitieuse entraînera vraisemblablement une crise d'extinction majeure et compromettra la santé et le bien-être des générations futures. » (Jonathan Baillie, National Geographic et Ya-Ping Zhang, Chinese Academy of Science, 2018)⁴⁶

« Je suis convaincu que ce n'est qu'en réservant la moitié de notre planète, voire plus, que nous parviendrons à sauver les espèces qui y vivent et à atteindre l'équilibre nécessaire à notre propre survie. » (E.O. Wilson, 2016)⁴⁷

En 2019, un article de suivi publié dans *Science Advances* a présenté un plan de mise en œuvre détaillé pour le « Pacte mondial de la nature », qui met l'accent sur la sauvegarde de la diversité et de l'abondance de la vie sur Terre, la protection des services écosystémiques essentiels et la lutte contre les changements climatiques dévastateurs. Le plan préconise la protection d'au moins 30 % de la planète à travers un réseau d'aires protégées d'ici 2030. Il prévoit également la désignation de 20 % supplémentaires en tant que zones de stabilisation du climat qui sauvegarderait des forêts, des milieux humides et d'autres écosystèmes riches en carbone et contribuerait à éliminer le carbone de l'atmosphère par la restauration de ces écosystèmes.⁴⁸ L'article insiste également sur l'importance cruciale d'appuyer les efforts que déploient les peuples autochtones pour conserver les valeurs écologiques et culturelles de leurs territoires.

La concrétisation des objectifs de conservation est tributaire de la façon dont ces cibles seront mises en œuvre. De ce fait, il sera crucial de déterminer les zones à protéger et de veiller à ce que les territoires en dehors des aires protégées et de conservation fassent eux aussi l'objet d'une gestion durable. Le succès passe aussi par la mise en œuvre appropriée de cibles de conservation à l'échelle des régions qui reflètent les connaissances, les droits et les intérêts des communautés autochtones et locales.



Photo: Terra Firma

Photo: Eric Carlson



Mettre en œuvre ces objectifs de protection ambitieux tout en répondant aux besoins de chacun nécessitera beaucoup de travail, mais les données prouvent que

c'est possible. Par exemple, grâce à la modélisation systémique, les scientifiques ont démontré qu'en changeant la manière et le lieu de production des aliments et de l'énergie, il est possible de conserver la moitié des biomes du monde dans un état naturel, en plus de respecter les exigences de réduction des gaz à effet de serre prévues par l'Accord de Paris sur le climat, et de répondre aux besoins alimentaires et énergétiques de la population mondiale en expansion. Toutefois, cette

approche exigera de surmonter d'importants obstacles économiques, sociaux et politiques si on veut aller au-delà du statut quo⁴⁹.

En résumé, on dispose de plus en plus de preuves démontrant qu'il est urgent de protéger la moitié de la planète et qu'il est possible de le faire. Cet objectif doit être inclus dans les cibles de protection de la biodiversité pour la prochaine décennie, ainsi qu'un objectif clé de protection d'au moins 30 % du territoire d'ici 2030.

Les Canadiens sont en faveur de protéger la moitié de notre planète

Que ce soit à l'échelle mondiale ou au Canada, les gens se disent régulièrement en faveur de la protection de la moitié de la planète, incluant les milieux terrestres et marins, comme moyen de conserver la nature.

« Nous devons revoir en profondeur notre objectif en matière d'aires protégées afin de protéger au moins la moitié des milieux terrestres et aquatiques de la planète, et ce, d'une manière interconnectée, ce qui serait conforme aux enseignements des biologistes de la conservation sur les besoins de la nature. »

(Harvey Locke, 2013)⁵⁰



*Photo:
Kalen Emsley*

Selon les résultats d'un sondage d'opinion publique mené en 2014 dans sept pays par la Société Zoologique de Londres (SZL), les citoyens appuient la protection de 40 % à 70 % de la superficie de leur pays⁵¹. En 2018, le même sondage a été reproduit au Canada par l'Université de Northern British Columbia et la SNAP, puis les résultats publiés dans la revue scientifique *Facets*. À la question de savoir dans quelle proportion le Canada et le monde devraient être protégés, la réponse la plus courante a été 50 %. Il convient de mentionner qu'il s'agissait d'une réponse spontanée à une question ouverte. La moyenne de toutes les réponses était qu'il fallait protéger 45 % du territoire canadien et 47 % de notre planète⁵².

Interrogés sur les obstacles qui, à leur avis, empêchent le Canada d'aller au-delà des objectifs actuels de protéger 17 % des terres et 10 % des océans, les Canadiens ont identifié les trois principaux obstacles : un manque de compréhension sur la valeur des aires protégées, le financement insuffisant et le peu d'importance accordée par les gouvernements à la conservation. Fait intéressant, peu de répondants (17 %) jugent que les aires protégées coûtent trop cher, et seulement 2 % pensent que l'objectif actuel ne devrait pas être augmenté (voir Figure 2).



Image 2. Les principaux obstacles à l'augmentation des cibles de conservation au Canada (Wright et al., 2019)

Un cadre pour la mise en œuvre de cibles de conservation à grande échelle

La mise en œuvre de cibles de conservation à grande échelle peut sembler insurmontable, en particulier dans les zones densément peuplées où la plupart des paysages naturels ont déjà été transformés pour laisser place à d'autres utilisations d'importance comme l'agriculture et les infrastructures urbaines. Pour relever ce défi, la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN élabore actuellement un cadre de mise en œuvre mondial en tenant compte du fait que ce dernier devra être adapté localement en fonction des différentes utilisations historiques des territoires⁵³.

Le cadre établit trois grandes catégories d'état du paysage en fonction de l'intensité des établissements humains et des usages (villes et milieux agricoles, paysages partagés et grandes aires sauvages) et propose une série de mesures de conservation adaptées à chaque catégorie.

Photo: Dan Ritson



« Lors de l'établissement d'objectifs mondiaux comme ceux de Nagoya, il conviendra de tenir compte de l'éventail des estimations basées sur des données probantes de "ce qui est suffisant", et de fixer un objectif au-dessus de la médiane pour prendre en considération les incertitudes. L'objectif de 50 % se trouve légèrement au-dessus de cette médiane et est donc scientifiquement défendable en tant qu'objectif planétaire. » (Noss et al, 2012)⁵⁴

Deuxième plus grand pays du monde par sa superficie, le Canada compte sur son territoire ces trois catégories de paysages. Dans le sud du pays, les terres privées prédominent et la majeure partie du paysage a été transformée pour des usages agricoles ou urbains. Dans ces zones, les mesures de conservation doivent se concentrer sur la protection des fragments de nature restants, la protection des espèces en voie de disparition et l'intensification des efforts de restauration écologique.

Dans les régions du centre du Canada, le paysage est partagé entre les communautés autochtones et les collectivités tributaires du secteur des ressources naturelles, ainsi que par la foresterie, l'exploitation minière et l'exploitation pétrolière et gazière. Ces régions comportent encore suffisamment d'espaces sauvages où il est possible de d'établir de vastes réseaux d'aires protégées et de conservation qui seraient représentatifs et interconnectés sur le plan écologique, et de les intégrer dans l'ensemble du paysage. Dans ce contexte, l'accent devrait être mis sur le maintien et le rétablissement des populations viables d'espèces indigènes (le caribou par exemple) et des processus écologiques en se basant sur la science et les savoirs autochtones. Il faudra probablement protéger de 25 % à 75 % des écosystèmes ou des bassins hydrographiques selon les écorégions concernées. Une planification participative à l'échelle des paysages devrait être utilisée pour recenser les zones les plus importantes à conserver et pour faire en sorte d'intégrer les valeurs écologiques, sociales, culturelles et économiques.

Photo: Annie Spratt



Dans le Nord du Canada, les régions boréales et arctiques sont encore largement intactes sur le plan écologique, mais elles subissent un stress énorme dû aux impacts des changements climatiques et aux pressions liées au développement. À travers leurs activités traditionnelles et de subsistance, les communautés autochtones maintiennent et protègent les écosystèmes de ces régions qui abritent encore des hardes de caribous en liberté, des relations prédateurs-proies intactes et d'énormes réserves de carbone biologique. Ces régions représentent quelques-uns des écosystèmes les plus vastes et les plus sauvages restants sur Terre. Les plans d'aménagement du territoire conçus par les Autochtones, comme le plan du Dehcho, dans les Territoires du Nord-Ouest, et le plan du bassin hydrographique de la rivière Peel, au Yukon, illustrent bien la manière dont la planification proactive menée par les Autochtones peut contribuer à protéger l'intégrité de ces écosystèmes d'importance mondiale ainsi que les populations fauniques et les cultures autochtones qui en dépendent.

Ce cadre de mise en œuvre « à trois catégories » démontre qu'il est possible d'atteindre des objectifs à grande échelle, et qu'ils peuvent et doivent être mis en œuvre de manière à refléter les besoins et les réalités des communautés sur le terrain.



Photo: Yuri Peepre

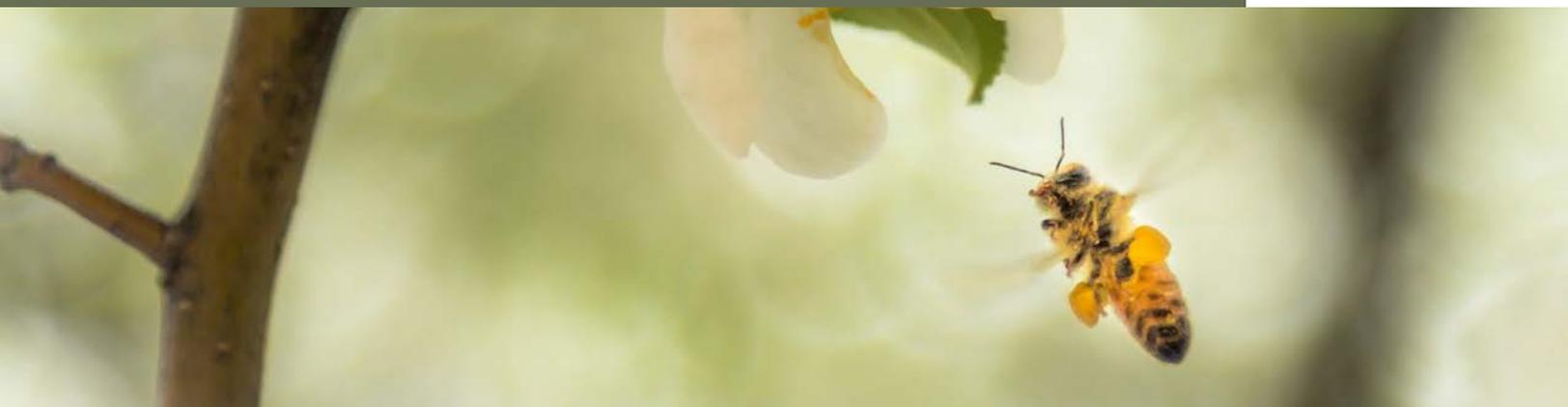
« Les planificateurs du monde entier devraient s'efforcer de préserver 50 % de tous les milieux en tant que milieux naturels. » (Odum and Odum, 1972)⁵⁵

RECOMMANDATIONS

Au Canada, les dix prochaines années seront décisives pour la protection de la nature et la lutte contre les changements climatiques.

Pas moins de 90 % des terres et des eaux intérieures de notre pays relèvent des administrations fédérale, provinciales, territoriales et autochtones. Il est donc dans l'intérêt public que tous les paliers de gouvernement reconnaissent les deux enjeux auxquels nous sommes confrontés, soit *une crise écologique* et *l'urgence climatique*, et qu'ils agissent de manière coordonnée et proactive sur ces deux fronts.

Photo: WR



Pour faire du Canada un véritable chef de file en matière de conservation, nous recommandons ce qui suit :

- 1** Que les gouvernements reconnaissent que le Canada fait face à une **crise écologique** et à une **urgence climatique**, et que ces deux phénomènes menacent le bien-être de l'ensemble des Canadiens;
- 2** Que les gouvernements collaborent en vue de concrétiser dans les plus brefs délais les propositions d'aires protégées existantes;
- 3** Qu'en vue du prochain plan stratégique de la *Convention sur la diversité biologique* de l'ONU, le gouvernement fédéral se fasse le chef de file pour la promotion d'un objectif de protection et de restauration d'au moins la moitié de la planète et d'une cible clé de protection de 30 % des terres et des eaux intérieures d'ici 2030, et qu'il s'engage à atteindre ces objectifs sur son propre territoire;



Photos: Terra Firma

- 4** Que les gouvernements poursuivent cet objectif à l'horizon 2030 en misant sur une planification régionale inclusive et participative, notamment en faisant place à un aménagement du territoire sous le leadership des Autochtones et en se basant sur la science et les savoirs autochtones. Cette planification doit veiller à ce que les réseaux d'aires protégées soient bien interconnectés et représentatifs de tous les types d'écosystèmes, englobent des zones clés pour la biodiversité⁵⁶, intègrent des espaces importants sur le plan culturel et soient conformes aux normes internationales;
- 5** Que les gouvernements s'engagent à fournir un financement proactif, accru et permanent afin de favoriser l'atteinte des objectifs de 2030 et de soutenir la gestion des aires protégées, notamment par le biais de nouveaux mécanismes de financement de la conservation;
- 6** Que les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral établissent et gèrent des aires protégées en partenariat avec les peuples autochtones, soutiennent les aires protégées autochtones et appliquent le concept d'espace éthique mis de l'avant par les comités consultatifs de l'initiative *En route vers l'objectif 1 du Canada*;



Photos: Terra Firma

- 7** Que les gouvernements favorisent les solutions naturelles aux changements climatiques et reconnaissent que la protection et la restauration de la nature peuvent aider à atténuer les effets des changements climatiques⁵⁷;
- 8** Que le gouvernement fédéral poursuive sur la lancée de l'initiative *En route vers l'objectif 1 du Canada* en continuant de mobiliser les administrations, les peuples autochtones et la société civile pour que tous travaillent de concert à l'atteinte des objectifs de 2030, y compris au moyen de comités consultatifs;
- 9** Que les gouvernements reconnaissent et adoptent le cadre de mise en oeuvre axé sur les trois grands zonages qui tient compte des différentes priorités de conservation dans les différentes régions du pays;
- 10** Que les gouvernements collaborent à l'élaboration de stratégies de connectivité aux échelles régionale, nationale et continentale pour faire en sorte que la faune puisse se déplacer librement dans les territoires et ainsi s'adapter aux conditions climatiques changeantes.



Photos: Terra Firma

NOTES DE FIN

- 1 Wilson, E. (2006). *The creation: An appeal to save life on earth*. New York: Norton.
- 2 IPBES. (2019). *Rapport d'évaluation mondial la biodiversité et les services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques*. E. S. Brondizio, J. Settele, S. Díaz, et HT Ngo (éditeurs). IPBES Secretariat, Bonn, Allemagne. Consulté à : <https://www.ipbes.net/global-assessment-report-biodiversity-ecosystem-services>.
- 3 Fonds mondial pour la nature Canada (2017). *Rapport Planète Vivante Canada*. Fonds mondial pour la nature (2017). http://www.wwf.ca/fr/nouvelles_et_rapports/publications/rpvc.cfm
- 4 IPBES, 2019.
- 5 Barnes, M., Craigie, I., Harrison, L., Geldmann, J., Collen, B., Whitmee, S., Balmford, A., Burgess, N., Brooks, T., Hockings, M., & Woodley, S. (2016). *Wildlife population trends in protected areas predicted by national socio-economic metrics and body size*. *Nature Communications* 7: 12 747.
- 6 Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP). (2019). *D'un océan à l'autre 2.0 : Un appel à protéger 30 % des océans du Canada d'ici 2030*. https://snapcanada.org/wp-content/uploads/2018/02/CPAWS_oceans_report2019_FR_web.pdf
- 7 Coristine, L., Colla, S., Bennett, N., Carlsson, A., Davy, C., Davies, K., Favaro, B., Flockhart, T., Fraser, K., Orihel, D., Otto, S., Palen, W., Polfus, J., Venter, O., & Ford, A. (2019). *National contributions to global ecosystem values*. *Conservation Biology* 22 January 2019. DOI: 10.1111/cobi.13284
- 8 Coalition des zones clés pour la biodiversité. *La protection essentielle de la biodiversité*. <http://www.kbacanada.org/fr>
- 9 Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP). (2019). *Établir un terrain d'entente : Cinq étapes pour lutter contre les changements climatiques et la perte de la biodiversité au Canada*. En préparation.
- 10 IPBES, 2019.
- 11 *ibid.*
- 12 *ibid.*
- 13 Fonds mondial pour la nature Canada, 2017.
- 14 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). (2018). *Réchauffement planétaire de 1,5 °C, Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les profils connexes d'évolution des émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté*. <https://www.ipcc.ch/2018/10/08/summary-for-policymakers-of-ipcc-special-report-on-global-warming-of-1-5c-approved-by-governments/>
- 15 Stralberg, D., Wang, X., Parisien, M., Robinne, F., Sólymos, P., Mahon, C., Nielsen, S., Bayne, E. (2018). *Wildfire mediated vegetation change in boreal forests of Alberta, Canada*. *Ecosphere*. <https://doi.org/10.1002/ecs2.2156>
- 16 Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP). (2019). *Établir un terrain d'entente : Cinq étapes pour lutter contre les changements climatiques et la perte de la biodiversité au Canada*. En préparation.
- 17 Redford, K. H. and Richter, B. D. (1999), *Conservation of Biodiversity in a World of Use*. *Conservation Biology*, 13: 1246-1256. doi:10.1046/j.1523-1739.1999.97463.x
- 18 <https://sciencing.com/list-6177330-benefits-biodiversity-.html>
- 19 <https://www.theguardian.com/news/2018/mar/12/what-is-biodiversity-and-why-does-it-matter-to-us>
- 20 <http://www.globalissues.org/article/170/why-is-biodiversity-important-who-cares>



Photo: TJ
Holowaychuk

- 21 <https://conservationontario.ca/step-into-nature/benefits-of-nature/>
- 22 Lopoukhine, N., Crawhall, N., Dudley, N., Figgis, P., Karibuhoye, C., Laffoley, D., Miranda Londoño, J., MacKinnon, K., & Sandwith, T. (2012). Protected areas: providing natural solutions to 21st Century challenges. *Sapiens* 5:2.
- 23 IUCN. (2019). About: What is a Protected Area. Retrieved from: <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/about>
- 24 IUCN World Parks Congress. (2019). What are Protected Areas? Retrieved from: https://www.worldparkscongress.org/wpc/about/what_are_protected_areas
- 25 Stolton, S., Dudley, N., Avcioglu Çokçalışkan, B., Hunter, D., Ivanić, K.-Z., Kanga, E., Kettunen, M., Kumagai, Y., Maxted, N., Senior, J., Wong, M., Keenleyside, K., Mulrooney, D., Waithaka, J. (2015) 'Values and benefits of protected areas', in G. L. Worboys, M. Lockwood, A. Kothari, S. Feary and I. Pulsford (eds) *Protected Area Governance and Management*, pp. 145–168, ANU Press, Canberra, Australia. Retrieved from: <http://press-files.anu.edu.au/downloads/press/p312491/pdf/CHAPTER6.pdf>
- 26 Largo-Wight, E., Chen, W., Dodd, V., & Weiler, L. (2011). Healthy Workplaces: The Effects of Nature Contact at Work on Employee Stress and Health. *Public Health Reports* 126(1): 124–30. <https://doi.org/10.1177/00333549111260S116>
- 27 Bird, W. (2007). *Natural Thinking: Investigating The Links Between The Natural Environment, Biodiversity And Mental Health*. Report for the Royal Society for the Protection of Birds. http://ww2.rspb.org.uk/images/naturalthinking_tcm9-161856.pdf
- 28 Institut International du Développement Durable (IIDD). (2010). *Bulletin des Négociations de la Terre. Résumé de la dixième réunion de la conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique*. 9 (54).
- 29 La Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. *Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Objectifs d'Aichi pour la biodiversité*. Page consultée le 26 mai 2019. <https://www.cbd.int/sp/targets/>
- 30 *ibid.*
- 31 *ibid.*
- 32 En route vers l'objectif 1 du Canada. <http://www.conservation2020canada.ca/accueil>
- 33 Service canadien de la faune (SCF), Environnement et Changement climatique Canada (ECCC). (2019). *Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation (BDCAPC)*. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/reserves-nationales-faune/base-donnees-aires-protgees-conservation.html>
- 34 Gouvernement du Canada. (2019). *Fonds de la nature du Canada*. Page consultée le 2019 mai 25. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/patrimoine-naturel/fonds.html>
- 35 Indigenous leadership Initiative. (2019). *Backgrounder: Indigenous-Led Conservation from Australia to Canada*. Accessed June 10, 2019. <https://www.ilinationhood.ca/2019/02/01/backgrounder-indigenous-led-conservation-from-australia-to-canada/>
- 36 Cercle autochtone d'experts (CAE). (2018). *Nous nous levons ensemble : atteindre l'objectif 1 du Canada en créant des aires protégées et de conservation autochtones dans l'esprit et la pratique de la réconciliation*. Rapport du Cercle autochtone d'experts. http://publications.gc.ca/collections/collection_2018/pc/R62-548-2018-fra.pdf
- 37 Comité consultatif national (CCN). (2018). *La vision du Canada pour la conservation : un rapport du Comité consultatif national*. https://static1.squarespace.com/static/57e007452e69cf9a7af0a033/t/5b23dd26f950b7dedb8c0685/1529077043458/NAP_REPORT_jun12_FR_acc.pdf
- 38 Dinerstein, E., Vynne, C., Sala, E., Joshi, A., Fernando, S., Lovejoy, T., Mayorga, J., Olson, D., Asner, G., Baillie, J., Burgess, N., Burkart, K., Noss, R., Zhang, Y., Baccini, A., Birch, T., Hahn, N., Joppa, L., Wikramanayake, E. (2019). A Global Deal For Nature: Guiding principles, milestones, and targets. *Science Advances* 5(4). DOI: 10.1126/sciadv.aaw2869
- 39 Noss, R., Dobson, A., Baldwin, R., Beier, P., Davis, C., Dellasala, D., Francis, J., Locke, H., Nowak, K., Lopez, R., Reining, C., Trombulak, S., & Tabor, G. (2012). Bolder thinking for conservation. *Conserv. Biol.* 26, 1–4.

Photo: Leonard Lunario

- 40 IUCN, 2019 (En préparation)
- 41 Locke, H. (2013). Nature Needs Half: A necessary and hopeful new agenda for protected areas. *Parks* 19(2): 13-22. DOI: 10.2305/IUCN.CH.2013.PARKS-19-2.HL.en
- 42 Dinerstein, E., Olson, D. Joshi, A., Vynne, C., Burgess, N., Wikramanayake, E., Hahn, N., Palminteri, S., Hedao, P., Noss, R., Hansen, M., Locke, H., Ellis, E., Jones, B., Barber, C., Hayes, R., Kormos, C., Martin, V., Crist, E., Sechrest, W., Price, L., Baillie, J., Weeden, D., Suckling, K., Davis, C., Sizer, N., Moore, R., Thau, D., Birch, T., Potapov, P., Turubanova, S., Tyukavina, A., de Souza, N., Pintea, L., Brito, J., Llewellyn, O., Miller, A., Patzelt, A., Ghazanfar, L., Timberlake, S., Klöser, H., Shennan-Farpon, Y., Kindt, R., Lillesø, J., van Breugel, P., Graudal, L., Voge, M., Al-Shammari, L., & Saleem, M. (2017). An ecoregion-based approach to protecting half the terrestrial realm. *Bioscience* 67(6): 534–545.
- 43 Odum, E., and Odum, H. (1972). Natural areas as necessary components of man's total environment. *Transactions of the North American Wildlife and Natural Resources Conference* 37: 178–189.
- 44 Baillie, J., and Ping Zhang, Y. (2018). Space for nature. *Science* 361: 6407. DOI: 10.1126/science.aau1397
- 45 Dinerstein et al., 2017.
- 46 Baillie & Ping Zhang, 2018.
- 47 Wilson, E. (2016). *Half Earth: Our Planet's Fight for Life*. Liveright Publishing Company, New York.
- 48 Dinerstein et al., 2019.
- 49 Tallis, H. (2018). An attainable global vision for conservation and human well-being. *Frontiers in Ecology and the Environment* 16 (10): 563-570. DOI: 10.1002/fee.1965
- 50 Locke, 2013.
- 51 The Zoological Society of London. (2014). Global space for nature survey. Retrieved from: <https://www.zsl.org/conservation/news/planet%E2%80%99s-protected-areas-fall-short-of-public%E2%80%99s-expectations>
- 52 Wright, P., Moghimehfar, F., and Woodley, A. (2019). Canadians' perspectives on how much space nature needs. *Facets*. Retrieved from: <https://doi.org/10.1139/facets-2018-0030>
- 53 Locke, H. et al (In Prep).
- 54 Noss et al., 2012.
- 55 Odum & Odum, 1972.
- 56 Coalition des zones clés pour la biodiversité. La protection essentielle de la biodiversité. <http://www.kbacanada.org/fr>
- 57 Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP). (2019). *Établir un terrain d'entente : Cinq étapes pour lutter contre les changements climatiques et la perte de la biodiversité au Canada*. En préparation.



Photo: Ben Den Engelsen



Photo: Paxson Woelber

La Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) est le seul organisme à but non lucratif dévoué exclusivement à la protection de nos terres et eaux publiques, et qui s'assure que la gestion de nos parcs permet avant tout de protéger la nature qui y vit. Au cours des 55 dernières années, nous avons joué un rôle primordial dans la protection de près d'un demi million de kilomètres carrés, une superficie plus importante que les Territoires du Nord-Ouest! Notre vision est de protéger au moins la moitié de nos écosystèmes publics afin que les générations futures puissent elles aussi, admirer les irremplaçables milieux sauvages du Canada.



SNAP Canada

506-250, av. City Centre
Ottawa, ON K1R 6K7
613-569-7226 ou 1-800-333-9453 info@
snapcanada.org www.snapcanada.org

SNAP Yukon

(867) 393-8080
www.cpawsyukon.org

SNAP Territoires du Nord-Ouest

(867) 873-9893
www.cpawsnwt.org

SNAP Colombie-Britannique

(604) 685-7445
www.cpawsbc.org

SNAP Nord de l'Alberta

(780) 328-3780
www.cpawsnab.org

SNAP Sud de l'Alberta

(403) 232-6686
www.cpaws-southernalberta.org

SNAP Saskatchewan

(306) 469-2356
www.cpaws-sask.org

SNAP Manitoba

(204) 949-0782
www.cpawsmb.org

SNAP Wildlands League (Ontario)

416-971-9453 ou 1-866-510-9453
www.wildlandsleague.org

SNAP Vallée de l'Outaouais

(819) 778-3355
www.cpaws-ov-vo.org

CPAWS (SNAP) Québec

4126 Saint-Denis, bureau 300
Montréal, QC H2W 2M5
(514) 278-SNAP (7627) | www.snapquebec.org

SNAP Nouvelle-Écosse

www.cpawsns.org

SNAP Nouveau-Brunswick

(506) 452-9902
www.cpawsnb.org

SNAP Terre-Neuve-et-Labrador

(709) 726-5800
www.cpawsnl.org